

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DJS 182 Signature d'une convention triennale avec l'association Pulsart pour l'attribution d'une subvention.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention triennale et lui propose l'attribution d'une subvention avec l'association Pulsart ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Pulsart, 19 rue Gaston Lauriau (93100 Montreuil).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros au titre de l'exercice 2011 est attribuée à l'association Pulsart (D02690/ 19470/ 2011_01851).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville, exercices 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.